

PROCLAMATION DE LA CHARTE DU PEUPLE KANAK –

**Par le Président VAKIE Paul le 26 avril 2014,
en clôture du Congrès Extraordinaire du Pays KANAK**

Honorables grands chef, chefs,
Honorable, votre excellence Président du MALVATU MAORI- Grand Chef
Chères autorités coutumières, présidents des conseils, chefs de clan
Messieurs les présidents et membres des Conseils coutumiers
Chers autochtones,

Messieurs les représentants de l'Eglise Catholique et des Eglises protestantes
Mesdames et messieurs les représentants de la société civile
Messieurs les membres du CES
Mesdames et messieurs les représentants des Institutions
Monsieur le Président du Congrès
Monsieur le membre du Gouvernement
Mesdames et messieurs les citoyens de la Nouvelle- Calédonie

Nous allons procéder à la PROCLAMATION DE LA CHARTE DU PEUPLE KANAK .

J'appelle les grands chefs, les chefs du pays Hoot Ma Whaap

J'appelle les grands chefs, les chefs du pays Païci Camuki

J'appelle les grands chefs, les chefs du pays Ajié Aro

J'appelle les grands chefs, les chefs du pays Xaracuu

J'appelle les grands chefs, les chefs du pays Iaaï

J'appelle les grands chefs, les chefs du pays Dréhu

J'appelle les grands chefs, les chefs du pays Nengone

J'appelle les grands chefs, les chefs du pays Drubéa Kapüme

**L'ADOPTION et la PROCLAMATION de la CHARTE DU PEUPLE KANAK est l'
ACTE HISTORIQUE FONDATEUR de ce XXI ème siècle, pour le peuple
AUTOCHTONE de la NOUVELLE CALEDONIE.**

- **1) Il s'agit du premier ACTE DECISIONNEL constatant la mise en place de l'ASSEMBLEE DU PEUPLE KANAK, expression de son UNITE et affirmant son DROIT A L'AUTODETERMINATION.**

Cet acte est le produit de notre vision de l'histoire en tant que **peuple autochtone**, développé à partir d'un processus participatif, transparent et consensuel et à partir de notre organisation sociale propre et de nos pratiques coutumes contemporaines.

- **2) Cette Charte créé en la définissant un cadre juridique pour asseoir la reconnaissance du peuple kanak.**

Il émane de vous tous - peuple autochtone de ce pays pour garantir vos droits et défendre les valeurs de la civilisation kanak. Dans les décennies et siècles à venir, grâce à la CHARTE, l'âme de ce pays restera attachée à « **Téa Kanaké** » et aux mythes de nos ancêtres.

- **3) La Charte synthétise l'ensemble des valeurs kanak et des principes fondamentaux de la civilisation Kanak.**

A ce titre, la CHARTE ou la DECLARATION qui en découlera, devra trouver sa place dans toutes CONSTITUTIONS aux côtés de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, dont elle est par définition une composante.

- **4) La Charte assoit le Droit Coutumier kanak dans le champ juridique de la Nouvelle Calédonie et de l'Etat Français.**

Elle est le fondement d'un système juridique de droit coutumier qui pourra coexister, avec des passerelles, avec le système juridique de droit commun. Elle ouvre également la voie au dialogue avec les institutions calédoniennes en matière de mise en œuvre des politiques publiques kanak.

- **5) La Charte permettra enfin, de donner des repères clairs à la jeunesse et à nos populations et d'offrir des références à la société calédonienne dans l'élaboration du PROJET DE SOCIETE.**

Ainsi,

Après avoir constaté votre adhésion ainsi que celle des autorités coutumières des 8 Pays kanak enregistrée depuis le 12 avril 2014,

Je propose que le CONGRES EXTRAORDINAIRE du PAYS KANAK réunis en cet instant solennel ici à KOWE KARA en Pays DJUBEA-KAPÛME

PROCLAME la Mise en place de l'ASSEMBLEE DU PEUPLE KANAK,

Instance regroupant l'ensemble des chefferies et districts des huit Pays coutumiers ainsi que les représentants désignés par eux.

Et,

En tant que Président du Sénat Coutumier, Institution représentative de « L'ASSEMBLEE DU PEUPLE KANAK... »

En votre nom à tous,

En présence des représentants des autorités politiques, administratives, religieuses et de la société civile,

Devant le peuple kanak ;

Devant l'ensemble de la population vivant sur le territoire de la NC ;

Devant la communauté Nationale Française

Devant la communauté des peuples frères mélanésiens représentés ici par le Président du MALVATU MAORI, le Conseil National des grands Chefs du VANUATU, notre honorable Monsieur MAO Seni Tarvakavat

Devant la communauté des peuples Maories, Polynésiens, Aborigènes et des Etats du Pacifique Sud,

Devant la communauté Internationale,

J'ai l'honneur de Proclamer, LA CHARTE du peuple kanak,

J'invite instamment les Chefs de Clan, les maisons, les familles et la population kanak à la respecter et à la promouvoir.

J'appelle à la réconciliation et à la sérénité, à la tolérance et au consensus, à la solidarité et à l'harmonie,

Dans les familles et les clans,

Dans les chefferies kanakes traversées depuis des décennies par des divisions, d'origine politique ou coutumière ;

J'appelle à un engagement collectif et sincère pour que partout, se mette en place des **PROCESSUS de RECONCILIATION et de PARDON** sur tous

conflits ayant opposé ou opposant les autochtones de notre pays, de la période coloniale à nos jours. Citons quelques dates parmi les autres : 1853, 1878, 1917, 1984 - 1989, 1989-2014.

Nous pourrions vérifier chaque année, après la Pacques, à la fête de l'Igname nos avancées.

J'appelle à la coexistence pacifique entre le peuple KANAK et les COMUNAUTES ayant choisi de faire de la NC, leur PAYS ou leur NATION.

J'appelle le peuple kanak et les autres communautés, à l'ouverture, à la tolérance, au respect mutuel dans le respect des droits de chacun et des valeurs universelles de l'humanisme ;

J' invite toutes les autorités politiques et administratives de l'Etat et de la NC à la reconnaissance et la mise en œuvre de la présente CHARTE

Je lance un appel aux peuples frères du Pacifique Sud et à la Communauté internationale afin qu'ils aident à promouvoir la reconnaissance des droits Autochtones et le pluralisme juridique coopératif respectant la diversité et favorisant la coopération et la solidarité entre les peuples dans le nouveau contexte de la mondialisation.

Je proclame la CHARTE du PEUPLE KANAK, et vous demande de la diffuser, de l'expliquer pour faire œuvre de contribution au destin commun, de transparence, de dialogue et d'humanité.

Pour que vive l' AME de Téa Kanaké, de nos ancêtres et les VALEURS de la civilisation kanak

VIVE LA CHARTE DU PEUPLE KANAK ,

VIVE L'ASSEMBLEE DU PEUPLE KANAK

Le Président Paul VAKIE